HISTOIRE ET LUTTES DES FEMMES

JEU DE CARTES

ENSEMBLE DES DATES ET DES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU JEU DE CARTES

ÉDITIONS
les insatiables
✳ COLLECTIF NE ROUGISSEZ PAS !

Tous droits réservés © **Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables** · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

POLITIQUE

1792 →
Rédaction du projet de texte législatif de ***la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*** par Olympe de Gouges.

1804 →
Selon le code civil, **les femmes mariées sont déclarées en incapacité civile :** « le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari ».

1876 →
Fondation de la société « Le droit des femmes » par Hubertine Auclert, militante féministe, pour soutenir **le droit de vote des femmes**.

1910 →
Création de **la Journée internationale des femmes**, proposée par la féministe allemande Clara Zetkin, lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague. Chaque année, la journée de manifestation a lieu **le 8 mars**.

1914 →
Référendum auprès des femmes pour mesurer leur désir de voter. **Plus de 500 000 réponses favorables.**

1917 →
Une des premières grèves massives : **la grève « des midinettes »** réunit à Paris plus **de 10 000 couturières grévistes**.

1920 →
Les femmes mariées peuvent **adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.**

1936 →
Nomination de **trois femmes à la fonction de sous-secrétaires d'État** dans le gouvernement du Front populaire de Léon Blum.

1944 →
Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1946 →
Inscription dans la Constitution du **« principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines »**.

1946 →
Premiers votes des femmes en avril **pour les municipales** et en octobre **pour l'élection de la nouvelle Assemblée constituante.**

1947 →
Germaine Poinso-Chapuis (Mouvement Républicain Populaire) devient la **première femme nommée ministre**.

1974 →
Arlette Laguiller (Lutte Ouvrière) est la **première femme à se présenter à l'élection présidentielle**.

1981 →
Création du Ministère des Droits de la Femme avec Yvette Roudy (Parti Socialiste) comme ministre.

1991 →
Édith Cresson (Parti Socialiste) devient la **1ère femme nommée Première ministre**, pour un an, en remplacement de Michel Rocard.

1993 →
Publication du « **Manifeste des 577** », dans le quotidien *Le Monde*, pour demander une **démocratie paritaire** (autant de femmes que d'hommes) dans les assemblées élues.

2000 →
Loi sur la parité qui tend à « **favoriser l'égal accès femmes-hommes à certains mandats électoraux et aux fonctions électives** ».

2007 →
Ségolène Royal (Parti Socialiste) devient **la première femme à accéder au second tour de l'élection présidentielle**.

2014 →
Loi pour **« l'égalité réelle entre les femmes et les hommes »** notamment sur « l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité » ou encore « la protection contre les violences ».

© Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024
Tous droits réservés

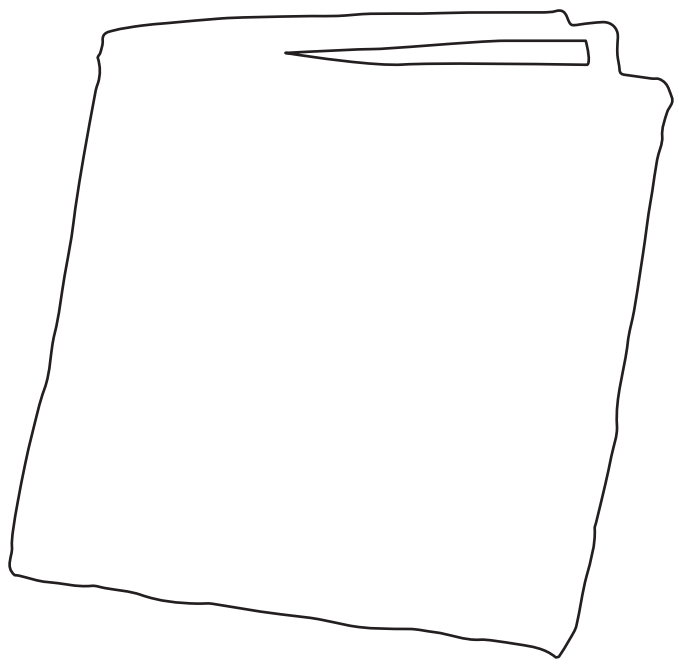

ÉDUCATION

1936 →
L'enseignement primaire public pour les filles est autorisé.

1850 →
Loi Falloux qui porte sur **la création obligatoire d'écoles primaires publiques de filles,** dans les communes de 800 habitant·es, pour « celles qui en ont les moyens ».

1867 →
Loi Duruy qui réorganise le programme de l'enseignement primaire féminin et qui **étend la création obligatoire des écoles primaires publiques de filles aux communes de plus de 500 habitant·es**.

1880 →
Loi Sée qui **ouvre l'accès à un enseignement secondaire public aux filles.** L'enseignement est différent de celui des garçons et s'articule autour de cinq ans d'études au lieu de sept.

1881-1882 →
Lois Ferry qui rendent **« l'école primaire publique gratuite et laïque, l'instruction obligatoire de 6 ans à 13 ans et qui reconnaît l'égalité des sexes dans l'instruction ».**

1919 →
Création d'un **baccalauréat féminin**.

1924 →
Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un **baccalauréat unique**.

1938 →
Les femmes mariées peuvent **s'inscrire à l'université sans l'autorisation** de leur mari.

1959 →
L'instruction obligatoire est prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans.

1976 →
Loi Haby et ses décrets rendent **la mixité obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire public.**

1989 →
Loi d'orientation sur l'éducation qui rappelle la **mission de mixité et d'égalité de l'enseignement**. Les établissements scolaires « contribuent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ».

2013 →
Mise en place dans les écoles primaires de **l'ABCD de l'égalité, programme d'enseignement de lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre.**

Tous droits réservés © Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

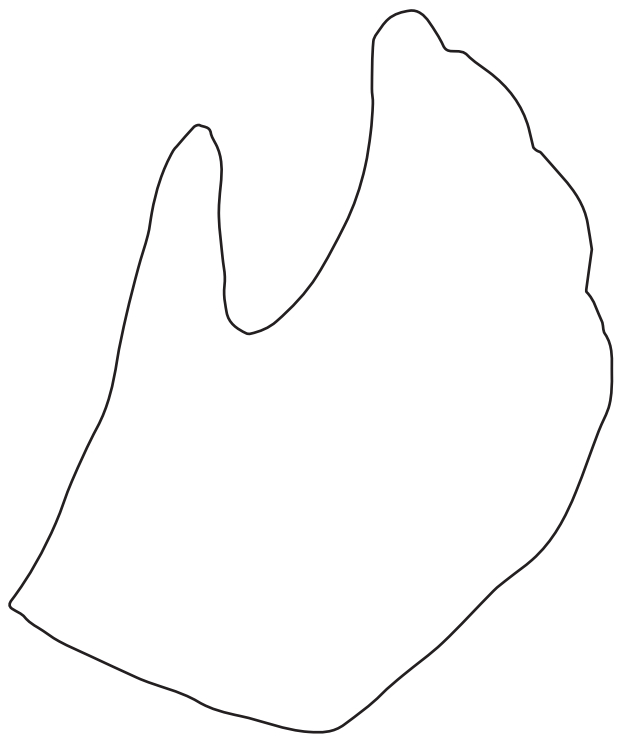

PROTECTION

1978 →
Ouverture du refuge « Flora Tristan » : **premier lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales**, par SOS Femmes Alternative à Clichy.

1980 →
Loi qui définit le viol comme « **tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit**, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise comme une **atteinte à la dignité de la victime** ».

1981 →
Ouverture de la « Maison des Femmes » à Paris : lieu d'accueil non mixte des femmes victimes de violences.

1990 →
Pour la première fois, la Cour de cassation reconnaît le crime du **viol entre époux et épouses.**

2003 →
Création de l'association Ni putes Ni soumises qui fait de la prévention contre les violences et de l'aide aux femmes victimes.

2004 →
Loi sur le divorce qui **introduit la procédure d'éviction** du ou de la conjoint·e violent·e.

2005 →
Loi qui donne **la possibilité au juge d'ordonner à l'auteur·rice de violences de résider hors du domicile du couple.**

2006 →
Loi qui **introduit la notion de respect dans les obligations du mariage** « mutuellement, les époux/épouses se doivent respect, mutualité et assistance ».

2010 →
Création de l'ordonnance de protection « relative aux violences faites spécifiquement aux femmes » **au sein des couples** et « aux incidences de ces dernières sur les enfants ».

2018 →
Loi qui renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, notamment sur le harcèlement de rue et en ligne.

2020 →
Loi qui vise **à protéger les victimes de violences conjugales.**

Tous droits réservés © **Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables** · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

CORPS

1909 →
Loi Engerand qui accorde **le droit à un congé maternité non rémunéré,** qui est un droit facultatif de 8 semaines de congés, **sans rupture du contrat de travail.**

1913 →
Loi Strauss qui accorde **le droit à un congé maternité assorti d'une indemnité** et qui acte **l'obligation du congé maternité (postnatal)** pour les salariées.

1920 →
L'avortement, qui était interdit, est maintenant **considéré comme un crime.**

1942 →
Le recours à l'avortement, considéré comme un crime, **est puni de la peine de mort.**

1946 →
Le congé maternité passe **à 14 semaines. Les indemnités** journalières **ne sont plus obligatoirement versées au mari.**

1956 →
Fondation de la Maternité Heureuse, qui devient par la suite **le Mouvement Français pour le Planning Familial,** qui oeuvre à informer et éduquer sur le conseil familial et sexuel.

1961 →
Ouverture clandestine des premiers centres du Planning familial, lieux d'accueil et d'information (Grenoble et Paris).

1966 →
Interdiction de licencier une femme enceinte ou en congé maternité, pendant les 12 semaines suivant son accouchement.

1967 →
Loi Neuwirth qui **autorise la contraception** : cependant, elle n'est pas remboursée par l'assurance maladie et les mineures doivent avoir une autorisation parentale.

1970 →
Le congé maternité est indemnisé à 90 % du salaire par l'assurance maladie pour l'ensemble des salariées.

1970 →
Naissance du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) qui revendique principalement **la reconnaissance de la place des femmes dans la société et la libre disposition de leurs corps**.

1971 →
Publication du « Manifeste des 343 » par *Le Nouvel Observateur* pour demander la légalisation de l'avortement. 343 françaises ont le courage de signer le Manifeste « *Je me suis fait avorter* ».

1972 →
Victoire de l'avocate Gisèle Halimi lors du **procès de Bobigny** où Marie-Claire Chevalier était jugée pour avoir avorté après un viol.

1973 →
Création du **Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception** (MLAC).

1974 →
Loi qui **autorise la délivrance de la pilule contraceptive aux mineures, sans l'autorisation des parents** et qui stipule que « la contraception est remboursée par l'assurance maladie ».

1975 →
Loi Veil qui autorise l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), dans un délai de 10 semaines, avec des restrictions comme le non-remboursement de l'avortement par l'assurance maladie et le droit d'invoquer son droit de conscience, par le personnel médical, pour refuser de pratiquer l'opération.

1980 →
Le congé maternité est rallongé de 2 semaines supplémentaires, il passe à **16 semaines**.

1980 →
L'arrêt Lahache stipule que **la femme est déclarée « seule juge de la nécessité de recourir à l'IVG ».**

Tous droits réservés © **Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables** · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

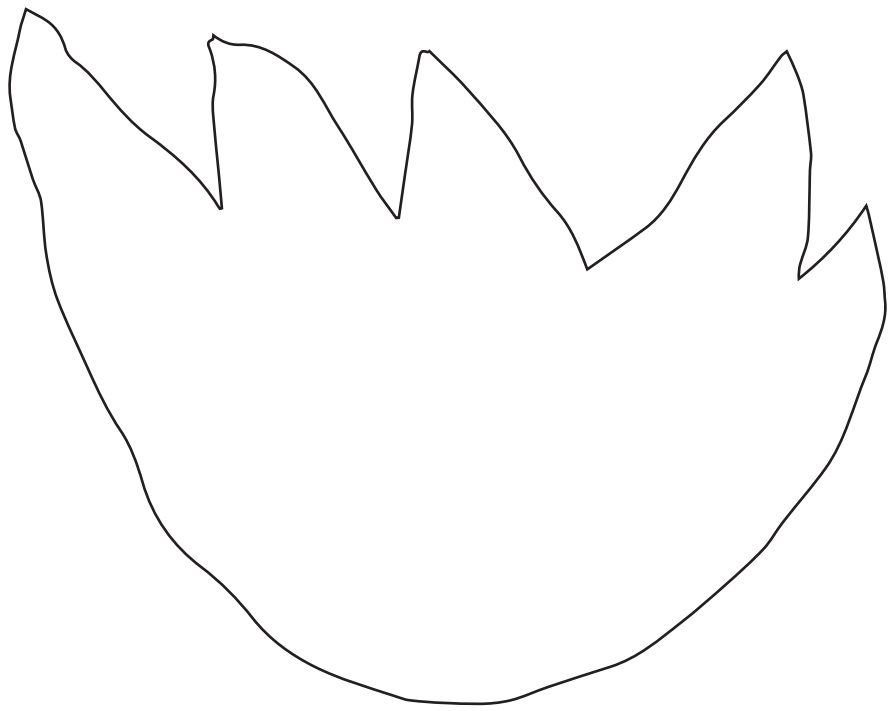

CORPS

1982 →
Suppression de deux articles du code pénal qui maintenaient une **différence dans la majorité sexuelle des hétérosexuel·es (15 ans) et des homosexuel·les (18 ans)** et qui aggravait **l'outrage public à la pudeur** pour les actes homosexuels.

1993 →
Loi Neiertz qui porte sur la **« création du délit d'entrave à l'IVG »** et qui **dépénalise le délit de l'auto-avortement**.

2000 →
Autorisation de la délivrance, sans ordonnance, **des contraceptifs d'urgence**.

2001 →
Loi Aubry sur l'**augmentation du délai légal de l'IVG de 10 à 12 semaines** et sur la suppression de la nécessaire autorisation parentale pour les mineures.

2013 →
Remboursement de l'IVG à 100 % par la Sécurité Sociale et revalorisation du tarif de l'acte médical pour augmenter le nombre de praticien·nes le pratiquant.

2014 →
Loi Vallaud-Belkacem qui **« supprime la condition de détresse avérée »** que la loi de 1975 exigeait pour ouvrir droit à une IVG.

2016 →
Loi de modernisation du système de santé qui permet « **la prise en charge de tous les actes médicaux liés à l'avortement » et la suppression du délai de réflexion d'une semaine obligatoire avant une IVG** (entre la première et la deuxième visite médicale).

2022 →
Loi sur l'**augmentation du délai légal de l'IVG de 12 à 14 semaines**.

2024 →
Inscription dans la constitution de la « **liberté garantie à la femme d'avoir recours à l'IVG** ».

Tous droits réservés © **Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables** · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

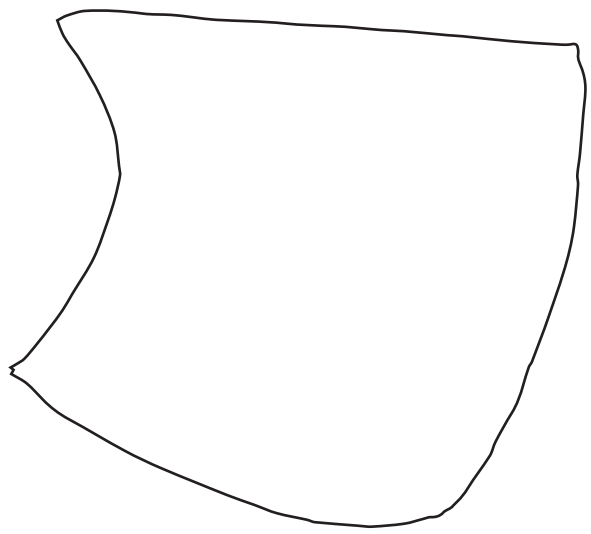

FAMILLE

1792 →
Loi qui **permet la création** du **« divorce par consentement mutuel »** et la mise en place du mariage civil.

1816 →
Loi qui **abroge le « divorce par consentement mutuel »**.

1848 →
Fondation de la **Société pour l'émancipation des femmes** par Jenny d'Héricourt qui demande **l'abrogation du code civil de Napoléon et le rétablissement du droit au divorce.**

1884 →
Loi Nacquet qui **rétablit le droit au divorce** : si l'inégalité entre les femmes et les hommes fut abrogée en matière d'adultère, **le « divorce par consentement mutuel » ne fut cependant pas rétabli**.

1938 →
Suppression de la notion de « l'incapacité juridique des femmes mariées » : elles peuvent entamer des démarches en justice, demander seules des papiers d'identité ou louer un coffre à la banque.

1970 →
Loi sur **« l'autorité parentale conjointe »**, exercée en commun par les deux parents, qui **supprime la notion de « chef de famille** liée à la puissance paternelle ».

1975 →
Réintroduction dans la loi du **« divorce par consentement mutuel »**. Elle dissocie le droit de garde (attribué à l'un des parents), du droit de surveillance, de visite et d'hébergement, (attribué à l'autre).

1993 →
Loi qui affirme « **le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants**, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés) ».

1999 →
Loi qui porte sur la **création du PACS** (Pacte Civil de Solidarité) qui est un « contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ».

2002 →
Loi sur l'autorité parentale qui institue une **coparentalité dans tous les cas** (mariage, concubinage, divorce) et qui **introduit la notion de garde alternée** en cas de séparation des parents.

2006 →
« Alignement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans », au lieu de 15 ans pour les filles, qui était inscrit dans le code civil depuis 1804.

2013 →
Loi qui ouvre **le mariage aux couples de personnes de même sexe**.

2021 →
Loi relative à la bioéthique qui **élargit la procréation médicalement assistée** (PMA) aux **couples de femmes et aux femmes seules**.

Tous droits réservés © Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

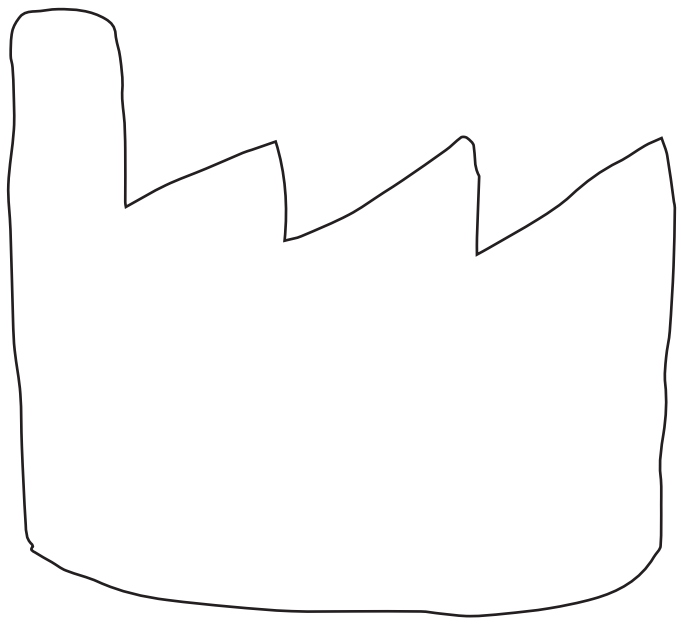

TRAVAIL

1804 →
Interdiction de travailler, pour les femmes mariées, sans l'autorisation de leur mari, ainsi que de toucher elles-mêmes leurs salaires.

1907 →
Loi qui autorise **« la libre disposition de leur salaire par les femmes mariées »**, mais elles n'ont pas le droit de gérer leurs autres biens.

1938 →
Loi qui stipule que **« les femmes mariées peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari »**, toutefois, il peut s'y opposer dans « l'intérêt de la famille ».

1946 →
Suppression de la notion de salaire féminin, qui permettait auparavant d'appliquer un salaire moindre aux femmes face aux hommes, pour un travail égal.

1965 →
Loi qui stipule que **« les femmes peuvent exercer une activité professionnelle et peuvent gérer leurs biens propres »**, comme ouvrir un compte bancaire, sans le consentement de leur mari.
1972 →
Inscription dans le code du travail de **« la rémunération égale entre les femmes et les hommes »**,
qui introduit le principe **« à travail égal, salaire égal »**.

1983 →
Loi Roudy qui établit le principe de **« l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »** et contre la discrimination envers les femmes sur l'accès à l'emploi et le salaire d'un travail identique.

1992 →
Loi qui **définit l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail** (harcèlement sexuel).

2006 →
Loi relative à « l'égalité salariale entre les femmes et les hommes » qui **vise à supprimer les écarts de rémunération, à lutter contre les discriminations au travail et à améliorer la représentation des femmes** dans le monde du travail.

2021 →
Loi pour **renforcer la prévention en santé au travail** qui harmonise et élargit la définition du harcèlement sexuel du code du travail avec celle du code pénal.

Tous droits réservés © Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024

ÉDITIONS
Les insatiables

* COLLECTIF NE ROUGISSEZ PAS!

ÉDITIONS
Les insatiables
sont fondées en 2023 pour afficher et valoriser la création éditoriale qui est réalisée au sein du collectif Ne Rougissez Pas!

Les insatiables
est une maison d'édition graphique, sociale et plurielle. Si le mot "insatiable" évoque la soif de faire et l'exigence qui nous traverse; c'est encore et toujours notre désir de fabriquer, de nous ancrer et de cheminer collectivement qui nous anime.

THÉMATIQUES
Mémoire · Ville · Féminisme
Pratiques Collectives · Éducation populaire · Arts Visuels

PRODUCTIONS
Livres · Documentaires
Calendrier · Cartes
Bandes dessinées
Objets inclassables

Siège social
Chez Ne Rougissez Pas!
66 bis rue marat
94200 Ivry S/ Seine
Adresse Postale
La Tracterie
3 place du 8 mai 1945
94200 Ivry S/ Seine
Mail
nerougissezpas@gmail.com

Indicatif éditeur
978-2-9586737

Contact
09.54.51.94.38
Service des commandes
Léa Chantel 06.71.40.21.22
Contact Librairies
Julia Chantel 06.81.30.99.24
Colette Ducamp 06.82.35.27.65

Tous droits réservés © **Collectif Ne Rougissez Pas! + Les Éditions Les Insatiables** · nerougissezpas@gmail.com · www.nerougissezpas.fr · Mars 2024